L'ABEILLE.

CONDITIONS :

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit au Bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publiant en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de douze lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LE HAVRE.

Le navire BOLIVAR, capitaine Welsh, partira pour ledit port le 15 du courant. Pour frêt de quelques centaines de balles de coton, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

5 janvier A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR NEW-YORK,

(*Paquebot de la Louisiane et de New-York.*)

Le superbe navire neuf CREOLE, capitaine Page, partira samedi, 7 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face du marcher, ou à

3 janv FOSTER & HUTTON.

POUR SAVANNAH.

La belle goëlette PATRIOT, capitaine Ney, est maintenant prête à recevoir du fret, et sera expédiée sous peu; pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis, ou à

5 janvier STETSON & AVERY.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A 1 MARY & SUSAN, capitaine Pierce, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à

3 janv LINCOLN & GREEN.

POUR LA MOBILE.

Le brick DELIGHT, capt. Story, peut recevoir un chargement à bas prix, si l'on s'adresse de suite à bord, entre les deux marchés, ou à

3 jan H. PERRET & CHARBONNET.

POUR BOSTON (*un paquebot.*)

Le beau brick, fin voilier, LAGRANGE, capitaine J. A COLLINS, partira sous peu—pour frêt ou passage, ayant de beaux emmenagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la Place d'Armes, ou à

29 déc. STETSON & AVERY.

POUR HAVRE DE GRACE.

Le navire fin voilier doublé et chevillé en cuivre A. I. CUMBERLAND, capitaine Gen. Bacon, partira dans 4 à 6 jours, on peut recevoir à frêt 100 balles de coton et loger convenablement 4 passagers à son bord; s'adresser à

28 déc H. PERRET & CHARBONNET.

POUR BOSTON.

Le navire WARREN, capitaine Studley, peut prendre 400 bales coton, pour lequel fret, ou pour passage ayant de bons aménagemens, s'adresser à

WM. G. HEWES,

21 déc 9 rue du Camp.

A FRETER.

La belle goëlette COURIER, capitaine Burnett, du port de 141 tonneaux. S'adresser à bord, en face de la Douane, ou à

21 déc J. W. ZACHARIE & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf LIBERTY, A. 1 cap. Davis, partira pour la destination ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à

YORKE, MACALESTER & CO.

20 déc 65 rue du Camp.

ON demande à acheter, une goëlette de première classe, du port de 1000 à 1200 barils. S'adresser à

19 déc THEOD. NICOLET & CO.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, VOLTA, capt. Sylvestre, ayant la majeure parti de son chargement engagée, partira sans délai ; pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à

13 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LE HAVRE.

Le navire (A. I.) HENRY-LEE, capitaine Prince, maintenant en chargement, peut prendre 300 balles de coton et quelques passagers, s'adresser à

LINCOLN & GREEN, ou à

13 déc T. NICOLET & CO.

POUR PORT-AU-PRINCE.

Le beau brick (paquebot) doublé et chevillé en cuivre, GEN. VICTORIA, capitaine Henry Bradley, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

10 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot neuf JOHN SARGENT, capt. [illegible], est maintenant en débarquement, et sera prêt à recevoir du fret dans quelques jours, pour lequel ou pour passage, s'adresser à bord ou à

7 déc S. M. C. BELL, rue du Canal

POUR BORDEAUX.

Le navire français, fin voilier TRINITE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine BATTUS, sera expédié sous peu; pour fret ou passage, ayant de beaux emmenagemens pour 15 ou 20 passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis à-vis la rue Toulouse, ou à

6 déc—15 P. E. SORBÉ.

A FRETER.

La belle goëlette PATRIOT, capitaine Nye, du port de 111 tonneaux ou environ 800 barils. S'adresser à bord, en face de la maison Marigny, ou à

5 déc STETSON & AVERY.

NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS.

Rue Royale entre Ste. Anne et Dumaine.

L. CHOISNE a l'honneur d'informer le public et particulièrement les dames, qu'il vient de recevoir de France par le Bolivar, un très grand assortiment de parfumeries de 1re. qualité et du plus beau choix, dont voici quelques articles : crême d'amande amère de Demarson ; eau de fleur d'orangers triple ; eau de rose ; Régénérateur des cheveux ; huile Phiotrix de Guélaud, opiat liquide ; extrait d'eau de Cologne de Demarson ; savons superfin à toutes odeurs ; parfum de toilette ; huils superfines assorties ; rouge fin pour la ville et le théâtre ; crême de Perse, de limaçon et de concombre très fraiche ; poudre de patates pure, pour rafraichir la peau. Plus, un assortiment de cartonnages pour étrennes, de sachets parfumeri: do de jolis gants pour dames; do ceintures riches do jarretières; do bretelles en tout genres; do peignes en tout genre, d'écaille, de buffle et autres; do grands peignes nouvelle mode; do brosses à dents, manches d'ivoire &c. do brosses d'habit, à tête unies et à peintures.

L. Choisne est toujours le seul dépositaire du Paraguay Roux. spécifique contre les maux de dents.

N. B. Il prévient les marchands qu'ils trouveront constamment chez lui la crême de Perse de Limaçon, le régénérateur des cheveux, la poudre fine, les huiles et les pommades, de première qualité et à des prix très modérés.

20 déc

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs se sont comme suit :

Navire LOUISVILLE, capitaine PRICE.

De la N. Orléans.	De New-York.
20 novembre,	[illegible] octobre,
5 février,	[illegible] décembre,
20 avril,	12 mars,
5 juillet,	[illegible] mai,
20 septembre,	12 août.

Navire NASHVILLE, capitaine RATHBONE.

De la N. Orléans.	De New-York.
5 décembre,	[illegible] octobre,
20 février,	[illegible]
5 mai,	[illegible]
20 juillet,	[illegible] juin,
5 octobre,	[illegible] août.

Navire NATCHEZ, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire CREOLE, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire HUNTSVILLE, Capitaine STODDARD.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

LE soussigné a reçu par les navires Hanover et Bolivar, &c. les *MARCHANDISES* suivantes :

Toile cretonne 4-4 ; perkaline noire et grise : bas et demi-bas de soie; dito de coton; mouchoirs de Chollet; popelines; velours de Lyon; tapis; lampes ; billes et queues de billard ; lampes en cuivre à 3 et 4 becs; glaces de toutes dimensions; porcelaine, verrerie et cristaux. Egalement, ayant droit au drawback, quelques caisses soie à coudre, et bas patent, convenant au marché mexicain.

Vin de Champagne, dito Chambertin et des meilleurs crûs de Bourgogne ; marasquino; crême de thé; fleur d'orange au vin de Champagne; eau-de-vie Dantzick, et beaucoup d'autres liqueurs, toutes de premier choix.

A. SENECAL,

30 déc rue de Chartres, no. 147

AUX AMATEURS DE MUSIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre les articles suivans, reçus par le Bolivar, venant du Havre.

5 pianos carrés, en bois de courbari, à 6½ octaves, pieds à X superbes et d'une qualité de son supérieure, de la fabrique de J. Pleyel & co. de Paris ; 2 do. do. en acajou à 6 octaves, même fabrique ; 2 pianinos-pianos d'une forme nouvelle, d'un son doux et suave, surtout bien qualifiés pour accompagner le chant; musique nouvelle ; romances & albums musicales &c. &c.; 2 toilettes à musique d'un genre tout-à-fait nouveau, comprenant tout ce qui est nécessaire et de luxe pour une toilette de dame ; écritoire ; papiers en couleur ; cartes de visite &c. et pour embellir tout ceci une musique jouant *six airs* différens avec une précision admirable.

E. JOHNS & CO.

30 déc. rue de Chartres, No. 131

AVIS—A vendre pour Mme. veuve Yves Le Blanc, reçu par le navire Hanover, capitaine Taylor, venant du Havre, savoir :

Graines de jardinage fraîches récoltées cette année, comme suit :

Gros choux d'York; gros choux cubes, dit quintal; choux royal, pain de sucre; choux-fleurs mi-durs, de Hollande; carrottes rouges, longues; carrottes rouges, courtes et hatives ; bétteraves rouges, rondes et hatives, petites raves rouges ; idem longues ; radis roses saumonées; épinards à larges feuilles ; gros poireaux; oignons rouges pâle ; [illegible] ; céleri plein rose ; céleri [illegible] ; chicorée frisée de Meaux ; chicorée scarole blonde; persil ordinaire ; grand persil de Naples; persil frisé; roquette; cresson de fontaine; laitues paresseuses, à graines noires ; laitue impériale; laitue Batavia; salsifis; [illegible] ou cardes blondes; asperges; tomates; &c. 27 déc

AVIS.—Le Rev. C. Leiris, successeur de feu le Rev. Mr. Defernex, ministre de l'Eglise évangélique française cédant aux sollicitations de plusieurs personnes des plus recommandables de cette ville, a l'honneur de prévenir le public qu'à dater du 1er. Janvier, il tiendra une école où les élèves qu'on lui confiera seront directement l'objet de ses soins les plus assidus et sa surveillance la plus spéciale. Les personnes désireuses de faire profiter leurs enfans des diverses branches scientifiques et littéraires qui seront enseignées dans cet établissement, voudront bien avant cette époque faire connaître leur intention à Mr. Leiris, rue de la Levée, No. 28, qui recevra de 10 heures du matin à 2½ de l'après midi.

22 déc—9.2ps.

OBJETS DE MODES.

MME. MONROSE, rue de Chartres, No 22, a l'honneur de prévenir le public, qu'elle vient de recevoir, par les derniers arrivages de France, un assortiment complet d'habillements d'enfants, de toutes grandeurs et toutes couleurs à la dernière mode!!! Petits manteaux, petites robes pour jeunes demoiselles.

Broderies fines, (mulle); canezous, pellerines en tul bobin, mousselines, dentelles, valenciennes, &c. &c. Souliers de dames, brodequins de diverses couleurs, avec capotes à la mode pour petites et grandes personnes, casquettes d'enfants, poupées, et différents objets d'étrennes à des prix très modérés. 28 déc—6

RUE ROYALE No. 186.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis, et le public en général, qu'il a reçu par le navire l'Indien venant du Havre UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES, telles que mantilles, bottines et souliers en satin, en satin de toutes couleurs, et en prunelle, pour femmes; aussi un joli choix d'habillemens en drap et en circassienne, jaquettes d'enfans, rubans, gants, fleurs et réticules pour femmes &c. &c.

De plus, un magasin un grand assortiment de marchandises sèches, qu'il offre à vendre en détail, le tout à bon marché.

20 déc—1m. F. GOUY.

MAQUEREAUX—100 bls. maquereaux No. 3, en débarquement et à vendre par

20 déc. STETSON & AVERY.

COUR DES PREUVES.

EN vertu d'un décret de la Cour des Preuves, il sera offert en vente publique, lundi, 19 janvier 1832, et les jours suivants, à 10 heures du matin, sur les lieux,

Les biens ci-après décrits, appartenant à la succession de feu Louis Landry, et à la communauté qui a existé entre lui et son épouse survivante, savoir :

1°. UNE HABITATION SUCRERIE, située en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve, à huit milles environ au-dessus de Donaldsonville, ayant quinze arpents [plus ou moins] de face, dont trois arpents, vingt-six toises et quatre pieds attenans à la limite supérieure de l'habitation, n'ont que 40 arpents de profondeur ; le restant de l'habitation se prolonge dans la profondeur jusqu'à cinquante sept arpents du côté d'en haut, et jusqu'à cinquante cinq arpents à la limite d'en bas; les lignes allant dans une direction à peu près parallèle. Ladite habitation, bornée en haut par la terre de Maxille Babin, et en bas par celle d'Edward Duffel, contient environ 400 arpents de terre défrichée, dont environ 200 sont plantés en cannes, savoir; 74 arpens en cannes de plant, et le reste en souches. Il y a des cannes emmatalassées pour planter environ 100 arpents l'année prochaine. Les améliorations consistent en une grande sucrerie en briques, avec un moulin horizontal, une belle maison de maître, cuisine, cabanes à nègres, écuries, magasins, et autres dépendances d'une habitation.

2°. Une Terre de double concession, située derrière l'habitation de Jacques C. Barthélemy, à trois milles environ au-dessus de Donaldsonville, ayant dix arpents [plus ou moins] de face, et vingt-sept de profondeur: les lignes ouvrant de deux degrés et cinquante minutes. Cette terre contient deux cent soixante trois acres de superficie, et a droit de passage au fleuve, sur la terre de devant, par un chemin de douze pieds de large. Elle est sujette au privilège accordé à J. C. Barthélemy, de prendre du bois pour l'usage de son habitation, tant qu'il restera propriétaire de la terre sur la devanture.

3°. Cinquante trois esclaves des deux sexes et de divers ages.

4°. Des meubles meublans, batterie de cuisine, instrumens aratoires, et animaux, dépendants de l'habitation, consistant en chevaux, mulets, bêtes à cornes et moutons.

Termes et conditions.

L'habitation sucrerie, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, payable deux mille piastres comptant, et le reste en quatre paiemens égaux, échéant en mars 1833, 1834, 1835 et 1836. La terre de double concession, en quatre paiemens égaux en mars 1833, 1834, 1835 & 1836. Les esclaves en trois paiements égaux en mars 1833, 1834 & 1835. Les biens meubles, pour tous lots au-dessous de $50, payables en mars 1833, et pour tous lots au-dessus de $50, moitié en mars 1832, et moitié en mars 1833.

Les acquéreurs seront tenus de fournir des billets endossés à la satisfaction de Narcisse Landry, et de deux des exécuteurs testamentaires de feu Louis Landry, payables au domicile du juge de cette paroisse, portant dix pour cent d'intérêt par an, après l'échéance, jusqu'au paiement, (sans que cette clause puisse autoriser aucun retard de paiement) avec hypothèque spéciale sur les immeubles. L'acquéreur de l'habitation sucrerie sera tenu de fournir deux endosseurs.

Paroisse Ascension, 10 décembre 1831.

EDWARD DUFFEL, juge.

27 déc—15.2ps.

AVIS.

ATTENDU que William F. Palfrey, ex-shériff de la paroisse de St. Martin, s'est adressé à moi et m'a demandé la cancellation des treize effets suivants ; savoir :—Un billet de sept-mille-cinq-cents piastres, souscrit par lui, comme shériff, le 29 octobre 1822, conjointement avec Isaac L. Baker, John Brownson et John Palfrey, ses cautions—Le second, comme collecteur des taxes, de treize-mille-cent-quatre vingt-sept piastres et vingt-et-un cents et quart, souscrit par lui le 21 décembre 1822, conjointement avec David Bees, John Muggah, Wm. Greig, Thos. B. Brashear, Robt. Petry et Judiah D. Nixon, ses cautions—Le troisième, comme shériff, de sept-mille-cinq-cents piastres, souscrit par lui le 10 février 1823, conjointement avec John Brownson, John Palfrey et M. Arail, ses cautions—Le quatrième, comme collecteur des taxes, de huit-mille-deux-cent-quatre-vingt treize piastres et vingt-huit cents, souscrit par lui le 22 novembre 1823, conjointement avec Ranson Eastin, Isaac L. Baker, John Muggah et Wm. Greig, ses cautions—Le cinquième, de dix-mille-cent-soixante-deux piastres, souscrit par lui, comme collecteur des taxes, le 18 décembre 1824, conjointement avec R. Eastin, John Muggah, Isaac L. Baker et Wm. Greig, ses cautions—Le sixième, comme collecteur des taxes, de huit-mille-sept-cent-dix piastres, souscrit par lui le 20 décembre 1825, conjointement avec Isaac L. Baker, Raymond François et David Weeks, ses cautions—Le septième, comme shériff, de cinq-mille piastres, souscrit par lui le 7 février 1826, conjointement avec John Brownson, M. Arail et John Palfrey, ses cautions—Le huitième, comme collecteur des taxes, de dix-mille-neuf-cent-cinq piastres, souscrit par lui le 23 décembre 1826, conjointement avec Isaac L. Baker, David Weeks, J. J. Rousseau et Wm. Greig, ses cautions.—Le neuvième, comme shériff, de cinq-mille piastres, souscrit par lui le 12 février 1827, conjointement avec John Palfrey, John Brownson et M. Arail, ses cautions. —Le dixième, comme collecteur des taxes, de douze mille sept cent-quatre-vingt-seize piastres, souscrit par lui le 26 décembre 1827, conjointement avec Wm. Greig, David Weeks, J. J. Rousseau et J. L. Baker, ses cautions—L'onzième, comme collecteur des taxes, de treize-mille-neuf-cent-dix-huit piastres, souscrit par lui le 10 janvier 1829, conjointement avec David Weeks, Wm. Greig et Léonard S. Smith ses cautions.—Le douzième, comme shériff, de cinq-mille piastres, souscrit par lui le 2 mars 1829, conjointement avec John Brownson et John Palfrey, ses cautions—Et le treizième, comme collecteur des taxes, de quinze-mille-neuf-cent-soixante piastres et quarante-trois cents, souscrit par lui le 9 janvier 1830, conjointement avec David Weeks, Léonard J. Smith et Wm. Greig, ses cautions :—

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dits effets ne seraient pas cancellés, rayés et annulés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la Nlle. Orléans, le 16 décembre 1831, et dans la cinquante sixième année de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN,

Gouverneur.

Par le gouverneur,

THO. F. M'CALEB,

19 déc—30 Secrétaire d'Etat.

$50 DE RECOMPENSE

SERONT payées par le soussigné à toute personne qui arrêtera et conduira chez lui ou fera loger dans une des prisons de cet état ou autre, le mulâtre américain nommé [illegible] BEEN, son esclave, absent depuis le 4 du courant ; ce mulâtre est petit et bien pris; il a environ vingt-quatre ans, il parle un peu le français, il est vêtu ordinairement d'un habit de drap bleu avec boutons jaunes.

15 dec—☞ E. CARRABY.

MOLASSES.—For sale by

jan 5 J. MAGER.

VENTES PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, samedi 14 du courant, à midi, à la Bourse,

Cinq Terrains de prix, contigus, situés au coin des rues Félicité et Colisée, et près des propriétés de M. Guillotte.

Le terrain no. 1, rue Colisée, entre celles Félicité et des Orangers, mesure 30 pieds de face sur 127 de profondeur.

Le terrain no. 2, joignant le no. 1, est de la même dimension.

Le terrain no. 3, joignant le no. 2, est de la même dimension.

Le terrain no. 4 fait face à la rue Félicité, et mesure 72 pieds 9 pouces de face sur une profondeur de 74 pieds 11 pouces d'un côté, et 102 pieds 7 pouces de l'autre ; 40 pieds dans la profondeur.

Le terrain no. 5 forme l'encoignure des rues Colisée et Félicité, et est situé entre les numéros 3 et 4 ; il est d'une forme irrégulière et mesure, 24 pieds de face à la rue Colisée sur 96 pieds 7 pouces de face à la rue Félicité, 74 pieds 11 pouces de profondeur d'un côté, et 92 pieds 10 pouces de l'autre. On pourra en voir le plan à la Bourse.

Conditions:—Un tiers payable en janvier 1833, un tiers payable en janvier 1834, et un tiers en janvier 1835, le tout en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par-devant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs.

N. B. Ces terrains ont été nouvellement entourrés en pieux-neufs, et ont des canaux d'égoût tout au tour. 7 janvier

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, le mardi 17 du courant, à midi et demi précis, devant son magasin, d'ordre de l'hon. Cour des Preuves, de la Paroisse de Placquemine, pour compte de la succession de feue dame Géneviève Vinet Vve. Martinez:

15 boucauds et 12 barils sucre.—Conditions: comptant. 5 janv

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, jeudi 19 du courant, à midi, à la Bourse,

Vingt-cinq Terrains de valeur,

de différentes grandeurs et formes, situés dans divers quartiers de la ville et des faubourgs, savoir :

Deux Terrains rue des Remparts, mesurant chacun 25 pieds de face sur cette rue, entre St. Louis et Conti, sur 128 de profondeur.

Quatre autres Terrains, Nos. 1, 2, 3 et 4. des deux premiers se joignent et mesurent chacun 27 pieds 1 pouce de face, rue Bacchus, près de l'encoignure Trition et a une profondeur de 191 pieds 2 pouces. Ces quatre terrains ne sont qu'à un flet du Bassin, et sont dans l'ilet qui fait face au nouveau canal que l'on fouille maintenant, rue Bacchus.

Aussi, 21 autres Terrains situés au faubourg Washington, et joignent la propriété de la Compagnie de la presse de coton à vapeur, onze desquels font face à la rue Ferdinand, cinq à la rue Aldie, et cinq à la rue St. Jean-Baptiste, et mesurent chacun de 30 à 31 pieds de face sur 110 à 120 pieds de profondeur.

Deux autres Terrains au faubourg Marigny, faisant face aux rues des Français et des Magistrats et au Canal Marigny. Chaque terrain mesure de 31 pieds 10 pouces à 32 pieds de face, sur une profondeur de 106 pieds 10 pouces à 159 pieds 10 pouces. Ils ne sont qu'à quelques ilets du bel édifice de M. Kohnmott, sur le chemin-à-coulisse.

Huit autres Terrains sur le Canal Carondelet, et à la continuation de la rue St. Louis. Les quatre premiers, numérotés 1, 2, 3 et 4, mesurent chacun 25 pieds de face au Canal, sur une profondeur de 129 pieds 5 pouces. Les quatre seconds, numérotés 5, 6, 7 et 8, joignent les quatre premiers dans la profondeur et mesurent chacun 33 pieds 11 pouces de face sur la continuation de la rue St. Louis, ayant une profondeur qui varie de 129 pieds 5 pouces à 140 pieds 9 pouces.

Cinq autres Terrains, numérotés 13, 14, 15, 16 et 17. ils se joignent et sont situés à l'encoignure des rues Union et Libéraux, au faubourg Marigny ; ils mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Union, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

Tous ces terrains seront vendus d'après les plans qui seront exhibés à la Bourse.

Conditions—Pour les 21 terrains du faubourg Washington, un quart comptant et le reste à 2 et 3 ans ; les quatre terrains du faubourg Delor, un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois; les 13 terrains du chemin à-coulisse, un cinquième comptant et le reste à 9, 12, 18 et 24 mois; les deux terrains de la rue des Remparts, 6, 12, 18 et 24 mois de crédit ; les huit terrains du canal Carondelet, 1, 2 et 3 ans de crédit; les 5 terrains du faubourg Marigny, 6, 12 et 18 mois de crédit ; le tout en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 5 janv

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI, 14 janvier 1832, à midi précis, il sera vendu à la Bourse de Hewlett,

Une Terre située dans la Paroisse de Lafayette, comté des Attakapas, contenant 18 arpens de face au bayou Queue de Tortue à quarante arpens de profondeur, bornée d'un côté par les terres de M. Auguste Guidry et de l'autre par celle de M. Victor Navarre.

Condition—6 et 12 mois de credit, payable en billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 31 déc

PAR ISAAC L. M'COY.

JEUDI 17 janvier, à midi, à la Bourse, il sera vendu, *UNE MAISON ET TERRAIN*, situés rue Hunter, entre les rues de la Levée et Tchoupitoulas. Le terrain a 32 pieds de face sur 96 de profondeur, et la maison est à deux étages, construite en bois, divisée en quatre appartemens avec cheminées, deux en haut et deux en bas, cuisines, four &c.

Conditions : Un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 28 déc

PAR ISAAC L. McCOY.

SAMEDI, 21 janvier prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse, (s'il n'en est autrement disposé à l'amiable,)

Une superbe Habitation,

avec ses dépendances et améliorations, les ustensiles et esclaves qui s'y trouvent. La dite habitation est située au détour des Anglais, à environ six lieues au-dessous de la Nlle.-Orléans, même rive, et bornée d'un côté par l'habitation de M. Morgan, et de l'autre par celle de M. A. Landry ; elle a 24 arpents de face au Mississipi, sur 40 de profondeur, en se rétrécissant à 6 arpents de face en tout 465 arpents de superficie, dont 250 sont propres à la culture de la canne à sucre, et 160 sont incultivables; le reste est composé de bonnes forêts, à l'exception de 14 arpents de hautes prairies. Cette habitation est entourée de trois canaux et en a un autre qui passe à travers ; la terre est tellement élevée qu'elle n'a pas été inondée durant les coups de vent du mois d'août dernier. Il s'y trouve suffisamment de souches pour planter 100 arpents de cannes. Il y a sur cette habitation une maison de maître, bien commode ; une sucrerie de 65 pieds carrés, un bon moulin, un jeu de chaudières en bon état, une distillerie en briques, capable de distiller annuellement 70,000 gallons de rum ; de plus, 20 superbes Esclaves acclimatés, 18 chevaux américains, 5 paires de bœufs créoles, 7 vaches, et nombre d'autres animaux, les ustensiles aratoires &c. La terre est bien égoutée, et avec une quinzaine de nègres de plus cette habitation serait probablement susceptible de faire 200 boucauts de sucre la saison prochaine ; la levée en face est petite, et elle n'a rien à redouter. Les personnes qui désireraient acheter à l'amiable peuvent s'adresser à M. N. Morse, ou à l'encanteur susnommé, qui leur donnera tous les renseignements désirables, et leur fera connaître les prix et conditions.

15 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI, 14 janvier prochain, à midi précis, il sera vendu à la bourse de Hewlett,

LA MAISON occupée par Mr. L. Millaudon, rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse, attenante à la banque Consolidée, bâtie sur un terrain de 60 pieds de face à ladite rue Royale, sur 150 de profondeur, mesure française. Cette maison est solidement bâtie, vaste et bien distribuée, elle a sur la façade et dans la cour des magasins spacieux pour les liquides et marchandises sèces, et est susceptible d'un grand revenu ; elle offre également des logemens spacieux pour domestiques, écurie et remise ; et elle est calculée pour l'agrément et pour les affaires.

Ladite maison a droit d'ouverture et de passage sur le terrain de la banque Consolidée, et possède aussi un autre passage dans la rue Toulouse, communiquant dans la profondeur à un terrain attenant au terrain principal, ayant 13 pieds 4 pouces faisant face dans la profondeur à la rue Royale, et 15 pieds 4 pouces faisant face dans la même profondeur à la rue Toulouse, lequel sera vendu avec le terrain principal.

Conditions :—Un septième comptant, et le reste en six termes égaux, payables d'année en année, en billets à l'ordre du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent l'an, depuis la date jusqu'au paiement, avec hypothèque sur la propriété. La vente en sera passée dès l'adjudication, mais la livraison n'en sera donnée qu'au 1er. avril prochain, le propriétaire actuel s'en réservant la jouissance jusqu'alors.

Une autre MAISON située rue St. Louis, entre Chartres et Levée, attenant d'un côté à la propriété de Mr. Nicolas Girod, et de l'autre à celle de Mr. G. Marmiche, et maintenant occupée par Messrs. F. Frey & co. Cette maison a 42 pieds de face à la rue St. Louis, sur 101 pieds de profondeur ; elle est bien traitée, distribuée convenablement, ses magasins sont spacieux, et elle est dans le centre des affaires.

Conditions :—Un sixième comptant, et le reste en cinq termes égaux, payables d'année en année, en billets à l'ordre du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent l'an, depuis la date jusqu'au paiement, avec hypothèque sur la propriété.

On procédera également à la vente d'un bail à terme, pour trois ans, d'un grand magasin en bois, et sept magasins en briques dont cinq ont un étage, situés dans le faubourg Ste. Marie, rue Poydras, entre les rues Carondelet et Baronne, faisant face au Canal Gravier. Ces magasins sont couverts en tuiles ; très-vastes et convenables pour coton, tabac, sucre et autres produits.

Le tout sera affermé en un seul lot, payable par trimestre, le fermier fournissant caution à la satisfaction du propriétaire, pour le montant du dit bail, et la remise du local dans le même état où il aura été livré. La livraison en aura lieu le 1er. février prochain, et le bail commencera du dit jour. 28 déc

VENTES PAR LE MARSHAL.

D. Wrigth vs. Sarah Brown.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 21 du courant, à 5 heures, au bout du rail road près du lac Pontchartrain (à Milnebourg,) le mobilier d'une buvette, saisis dans l'affaire ci-dessus.

10 jan L. DAUNOY, marshal.

A. M. Forsythe vs. Scales & Co.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 20 janvier, à 4 heures, dans la rue Poydras, le mobilier d'un café, saisis dans l'affaire ci-dessus.

10 janv. L. DAUNOY, marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitants de la Nlle.-Orléans vs. Henry Raimel; Gorder vs. le même; M. Muker vs. le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi 5 février prochain, à midi à la Bourse, la Maison et le Terrain qu'occupait ci-devant le defendeur, situés sur le Canal Carondelet. Le terrain mesure environ 60 pieds de face au dit canal, sur environ 120 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française. Saisis pour paiement de taxes et autres dettes.

6 janv L. DAUNOY, marshal

John Haskill vs. Lacoste, h. de c. l.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi 17 du courant, à 4 heures, au Principal, tous les droits et titres du défendeur contre Maurice Pizzetta et la Corporation, pour un pavage fait d'après un contrat passé entre le dit Pizetta et la Corporation, et pour le quel le défendeur n'a pas été payé.

6 janv L. DAUNOY, marshal

Jacques Fenay vs. J. B. Solere alias Cidre, h. d. c. l.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi 1er. février 1832, à midi, à la Bourse, un certain lot de terre situé au faubourg Tremé, mesurant 34 pieds de face à la rue Villeré, sur 90 pieds de profondeur, (mesure française,) entre les rues St. Philippe et Ursulines,—saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

30 déc marshal.

Françoise Fanchon, vs. Melle. Elisabeth.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi 10 janvier 1832, au Principal, à 4 heures, un bois-de-lit et un lit, une glace et une malle contenant quelques vieux vêtemens, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

30 déc marshal.

P. S. Newton et autres vs. Curtis Clay.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi, 17 janvier 1832, à midi, à la Bourse, une mulâtresse nommée Mariah, et ses deux enfans, un nouvellement né, depuis la saisie faite dans l'affaire ci-dessus.

19 déc L. DAUNOY, marshal.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 13 janvier, 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte des mineurs Macdonald, 10 actions de la Banque de Canal, sur chacune desquelles $10 ont été payées.

Conditions : comptant. Par ordre de la cour.

2 janvier MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 17 janvier 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour compte de la succession de feue Dame Clary de Crozy veuve Amy. Une négresse nommée Eulalie, âgée de 35 ans, cuisinière, adonnée au vice du marronnage ; 4 terrains, dans l'ilet formé par les rues Ursulines, Marais et chemin du Bayou : le 1er. formant l'encoignure, ayant 30 pieds de face au chemin du Bayou et 120 pieds de face à la rue des Marais : le 2me. ayant 30 pieds de face au chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur: le 3me. ayant 45 pieds de face à la rue des Marais, sur 60 pieds de profondeur : le 4me. ayant 45 pieds de face à la rue des Marais sur 60 pieds de profondeur. Conditions :—L'esclave à 6 mois de crédit, et les terrains à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque jusqu'à parfait paiement, les billets seront divisés par coupons à la convenance du vendeur. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par-devant L. Férand, notaire public, aux frais des acquéreurs,

14 déc,

LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

1ère. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 21 Janvier.

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	" "	500	500
1	" "	[illegible]	[illegible]
6	" "	500	3,000
6	" "	300	1,800
6	" "	200	1,200
156	" "	50	7,800
156	" "	20	3,120
624	" "	8	4,992
7800	" "	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS........	$ 4
DEMI BILLET..........	2
QUARTS DE BILLET......	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES ;—demis et quarts en proportion.

5 janv J. B. FAGET, *Directeur*

BILLS on New York and Paris, for sale by dec 29 A. QUERTIER & BOUTIN.

HUILE de Tanneurs.—50 barils Huile de Tanneurs, à vendre par

FOSTER & HUTTON,

30 déc rue du Canal, no. 77

POISSONS.—100 caisses Poisson salé en débarquement et à vendre par

30 déc LINCOLN & GREEN.

TOILE DE RUSSIE—10 balles toile de Russie brune, ayant droit au *draw-back*, en débarquement et à vendre par

29 déc. STETSON & AVERY.

MANTEAUX ! !—Récemment reçus et à vendre, Manteaux de drap, pour hommes ; aussi, Garricks et Manteaux de cocher ; Manteaux en camelot et étoffes écossaises ; Bas tricotés en laine d'agneaux ; Chemises et Caleçons de flannelle.

WM. C. NORRIS & Co.

27 déc rue de Chartres, No. 3?.

Balances PATENTEES.

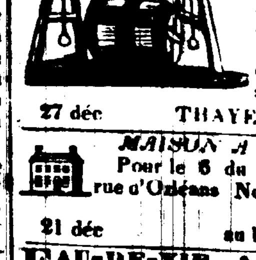

Les soussignés offre à vendre des Balances patentées, pesant de 100 à 200 liv. avec des bermes en fer et en cuivre, s'adresser à

27 déc THAYER, HURD & CO.

MAISON A LOUER.

Pour le 5 du mois prochain située rue d'Orléans No. 100. S'adresser à

F. D. HENRY,

21 déc au bureau de la Mairie.

EAU-DE-VIE, &C.—40 demi pipes Eau-de-Vie de Seignette, 3 pipes Genièvre de choix, 3 pipes Rum de la Jamaïque. Toutes ces liqueurs sont de première qualité et nouvellement reçues. A vendre par

FOSTER & HUTTON,

28 déc rue du Canal, no. 77.

LE soussigné désire acheter des DOUBLONS. F. PERRET,

22 déc. Rue Toulouse, No. 62.

BILLET PERDU.—Il a été perdu hier vers 2 heures de l'après midi, dans la rue Toulouse, entre Chartres et Royale, un billet de $278, souscrit par J. Conlon & co. à l'ordre de E. Debergue, endossé par H. Landreaux fils et par H. Landreaux. Le dit billet date du 1er. octobre, et payable 6 mois de date.

Le paiement de ce billet ayant été arrêté, le public est prévenu de ne pas le négocier. La personne qui l'a trouvé est prié de le remettre au bureau de Landreaux & Chabert, rue Toulouse No. 54. 20 déc—☞

LETTRES DE CHANGE sur New-York et Paris, à vendre par

29 déc. A. QUERTIER & BOUTIN.

EN débarquement du navire Chester, Charrettes, Dray et Roues, à vendre par

20 déc SAM. C. BELL, rue du Canal.

SEL.—1000 sacs Sel fin et gros, à vendre par TOURNÉ & BECKWITH,

19 déc Nlle. Levée no. 15.

RECEMMENT reçus.—20,000 excellents CIGARRES de la Havane, la plus grande partie sont en quarts de caisses, Yaraquena, en caisses et demi-caisses.

VICTOR DE LA COVA,

16 déc rue St. Louis, No. 53.

PIERRES PLATES et FOIN—Formant la cargaison du brick Active, en débarquement et à vendre par

14 déc LINCOLN & GREEN.

20 barriques FROMAGE de Goshen, à vendre par

9 déc DUCROS & MORPHY.

HUILE D'OLIVE, ayant droit au *draw-back.*—163 paniers de 12 bouteilles chaque et 200 do. de 6 dito, Huile d'Olive fraîche et de toute première qualité, en débarquement du brick Delight, à vendre par

F. PERRET,

8 déc rue Toulouse, no. 62.

2 caisses crepon écarlate, ayant droit à la remise des droits, en débarquement du brick Bacchus. 20 barils sucre en paina, à vendre par

6 dec A. QUERTIER & BOUTIN.

800 gallons *HUILE DE BALEINE*, de qualité supérieure, pour l'usage des familles, récemment reçue et à vendre en détail,

JAMES S. SHAW,

7 déc droguiste.

GRAINES DE JARDINAGE.

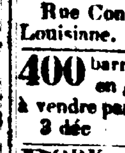

Le soussigné vient de recevoir par le navire Natchez un assortiment général de graines de jardinages, de la récolte de 1831.

VALSIN VIGNAUD,

Rue Conti, No. 58, vis-à-vis la Banque de Louisinne. 7 déc

400 barriques de CHAUX de Thomaston, en débarquement de la goëlette Patriot, à vendre par

3 déc STETSON & AVERY.

PORK.—300 bls. pork mess inspecté, 400 do. prime do. do 300 do différentes qualités non inspectées, à vendre par

YORKE, MACALESTER & co.

6 déc rue du Camp, No. 56.

REÇU par le navire Dewitt Clinton, de New-York, une caisse Crêpe noir, large lisière et de toute première qualité, à vendre par

F. PERRET,

6 déc rue Toulouse, no. 6

J. R. PUTNAM,

DENTISTE, rue du Canal, No. 27.

ON le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi.

N. B. Il sera absent, pendant le mois de mars, devant aller à la Mobile à cette époque.

30 nov—6m

A VENDRE

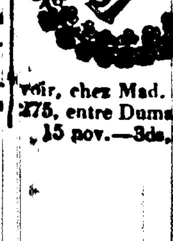

Deux superbes HARPES, de la manufacture de Challiot, l'un des facteurs les plus renommés de Paris.

L'une de ces harpes est en très beau bois d'érable, et l'autre en superbe bois d'acajou.

S'adresser pour les voir, chez Mad. J. G. Labat, rue Royale, No, 275, entre Dumaine et St. Philippe.

15 nov.—3ds.3m☞